
Guide pratique de l'inscription en ligne.

2026

Ce guide pratique vous permet de réaliser votre inscription en ligne, en vous apportant les informations nécessaires à la constitution de votre dossier en vue de votre inscription pour la rentrée en janvier 2026.

L'inscription s'effectue obligatoirement en deux phases :



Phase de préinscription en ligne Du lundi 3 novembre 2025 à 12h00 au mardi 2 décembre 2025 à 17h00

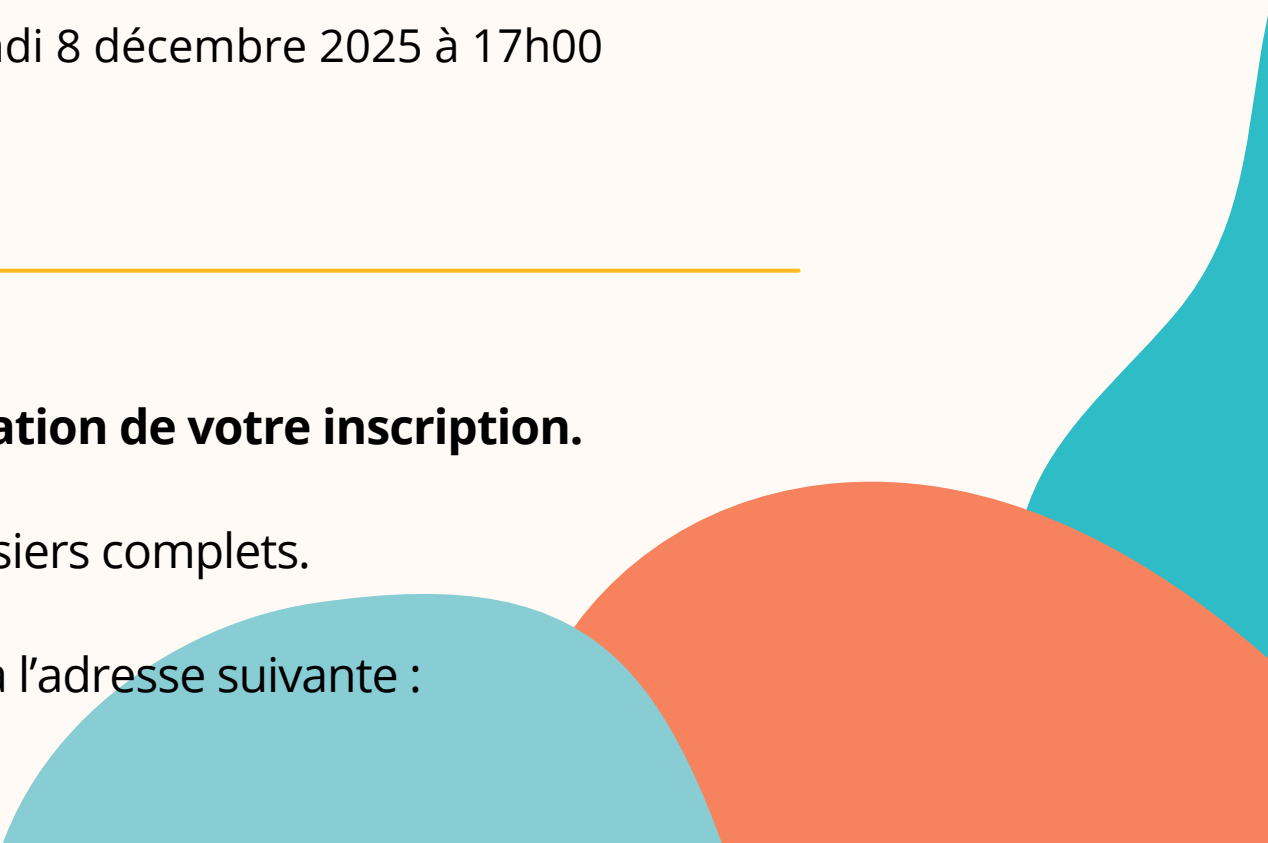


Phase d'inscription définitive Du mercredi 26 novembre à 10h00 au lundi 8 décembre 2025 à 17h00

Vous recevrez un mail de validation de votre pré-inscription puis un mail de validation de votre inscription.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets.

Toute question relative à l'inscription doit être adressée uniquement par e-mail à l'adresse suivante :
vfigureau@eda-alienor.com



Sommaire.

1

Informations relatives à la préinscription



Processus de préinscription en ligne p.4



Choix du parcours p.5

2

Informations relatives à l'inscription définitive



Processus d'inscription définitive p.6



Frais pédagogique p.7



Liste des documents à préparer en vue de l'inscription définitive p.8 p.9

3

Informations complémentaires



1 - La demande d'aide individuelle à la formation (AIF) du futur élève avocat inscrit à France Travail p.10



2 - La demande de maintien de droits (AISF) du futur élève avocat inscrit à France Travail p.11

Processus de préinscription en ligne ●

À partir du **lundi 3 novembre 2025 à 12h00**, rendez-vous sur <https://www.eda-alienor.com/> - Formation initiale - Inscriptions.

Merci de suivre scrupuleusement toutes les indications et de vérifier que les informations renseignées sont correctes avant validation.

Pour les docteurs* : Etape préalable OBLIGATOIRE uniquement pour les personnes titulaires d'un diplôme national de docteur en droit (doctorat délivré après le 1er janvier 2025) :

Vous devrez impérativement transmettre à l'EDA ALIENOR, par mail à l'adresse : info@eda-alienor.com, **entre le 1er septembre et le 31 octobre 2025**, la liste des pièces disponible sur le site de l'école, rubrique inscriptions.

Assurez-vous de valider votre préinscription **avant le mardi 2 décembre à 17h00**. Aucune préinscription ne sera acceptée après cette date.

ATTENTION : Vous ne pouvez pas passer à l'étape d'inscription définitive si vous n'êtes pas préinscrit au préalable. Cette étape est obligatoire pour tous, y compris les docteurs soumis à l'étape préalable obligatoire.*

Choix du parcours .

Lors de votre préinscription, vous devrez choisir le parcours que vous suivrez pendant votre scolarité à l'EDA Alienor.

. Vous devrez choisir parmi l'un des trois parcours suivants :

- Droit de l'entreprise (puis choisir l'une des trois options suivantes : Droit des Affaires, Droit Social, Droit Fiscal)
- Droit public
- Judiciaire (puis choisir l'une des deux options suivantes : Droit de la Famille, Droit Pénal)

Assurez-vous que le choix retenu est cohérent avec les exigences de votre formation.

L'affectation à un groupe est obligatoire ; vous ne serez pas autorisé(e) à changer de groupe.

Une fois l'inscription définitive effectuée, vous ne pourrez pas revenir sur votre choix de parcours.

 **La présence aux enseignements est obligatoire.**

La consultation du "Guide de présentation" de l'EDA Aliénor est indispensable pour comprendre le déroulé de la formation que vous allez suivre à l'École et opérer les choix qui vous seront demandés.

 Selon le parcours choisi, vos enseignements à l'école auront lieu soit la 1ère semaine du mois, soit la 3ème semaine.

Processus d'inscription définitive.

Le dossier d'inscription dument complété et accompagné de toutes les pièces sollicitées, doit être déposé sur le lien disponible sur le site de l'école : <https://www.eda-alienor.com/formation-initiale/les-inscriptions.html>



Dépôt des dossiers en ligne entre le 26 novembre et le 8 décembre 2025 à 16h00. Aucun dossier ne sera traité avant le 26 novembre. Tout dossier déposé après le 8 décembre sera rejeté.

Tout dossier incomplet ou remis tardivement sera rejeté.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets d'inscription.

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera adressé après vérification de votre dossier dans les jours qui suivent la réception de votre dossier d'inscription complet.

Frais pédagogique.

Montant

Le coût de la formation s'élève à 1 900 euros. Le paiement de cette somme peut être effectué par :

- par prélèvement
- ou par chèque établi à l'ordre de l'EDA ALIÉNOR à nous remettre ou à nous adresser à l'adresse suivante : EDA Aliénor, 18-20 rue du Maréchal Joffre, 33000 Bordeaux.

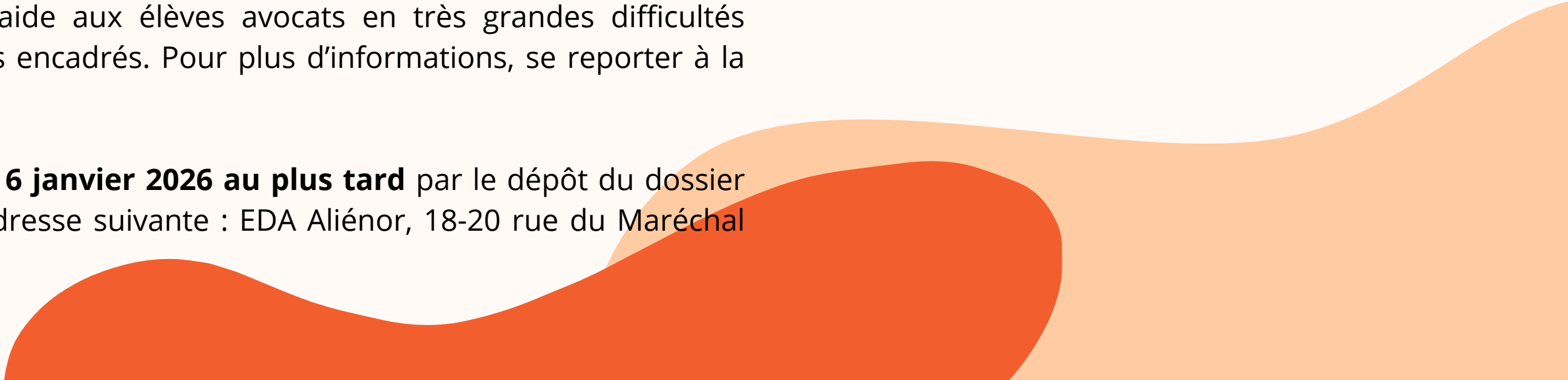
En cas de difficulté, merci de contacter Virginie Figureau : vfigureau@eda-alienor.com

Pour tout désistement après validation de l'inscription et avant le début du cursus, la somme de 150€ sera conservée.

Aide sur critères sociaux

La commission formation du Conseil National des Barreaux (CNB) peut accorder sur justificatifs et selon des critères qui lui sont propres, une aide aux élèves avocats en très grandes difficultés financières. Les critères de ressources sont très encadrés. Pour plus d'informations, se reporter à la notice explicative accessible sur le site du CNB.

La demande doit être effectuée avant le **mardi 6 janvier 2026 au plus tard** par le dépôt du dossier complet à l'EDA Aliénor ou nous l'envoyer à l'adresse suivante : EDA Aliénor, 18-20 rue du Maréchal Joffre, 33000 Bordeaux.



Liste des documents à transmettre lors du dépôt du dossier d'inscription.

- Retrouver la liste complète des pièces à fournir dans le dossier d'inscription.
- Le montant des frais pédagogiques :
 - Le coût de la formation s'élève à 1 900 euros (cf. Page 7)
- Dossier d'inscription (ces documents sont à télécharger au format PDF via le formulaire d'inscription)
 - Annexe 1 - "Compléments d'information" complétée et signée
 - Annexe 2 - "Engagement" complétée et signée
 - Annexe 3 - "Transmission des données personnelles au CNB" complétée et signée
 - Annexe 4 - "Traitement des données personnelles" complétée et signée
 - Annexe 5 - "Engagement de confidentialité et d'utilisation du service DALLOZ" complétée et signée
 - Annexe 6 - "Autorisation du droit à l'image" complétée et signée



Informations complémentaires

La demande d'aide individuelle à la formation (AIF) du futur élève avocat inscrit à Pôle Emploi.

Avant de poursuivre la lecture de cette note, **il est précisé que l'EDA n'a aucun pouvoir décisionnaire sur les dossiers Pôle Emploi. Pôle Emploi étant le seul décisionnaire dans le traitement des demandes et des suites données à celles-ci.**

Le conseiller "Pôle Emploi" est le seul interlocuteur qui puisse assister les futurs élèves dans leurs démarches et **valider leur demande.**

Les démarches préalables à accomplir :

- une inscription à France travail avant l'entrée en formation;
- faire inscrire votre future formation à l'EDA Aliénor dans votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Les personnes inscrites à Pôle Emploi, qui ont fait ou comptent faire **une demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF)** visant la prise en charge des frais pédagogiques, doivent accomplir **les démarches suivantes auprès de leur conseiller avant leur inscription définitive à l'EDA Aliénor.**

Si votre conseiller Pôle Emploi estime que cette formation s'inscrit dans le cadre de la recherche d'emploi, il peut proposer, selon les différentes situations, de faire une demande d'AIF et dans ce cadre deux possibilités se présentent :

- **Soit ce conseiller décide de passer par la voie dématérialisée via Kairos**

Il conviendra alors d'envoyer une demande par e-mail à l'adresse nfoliguet@eda-alienor.com comportant les éléments suivants :



- nom et prénom(s), qui doivent être identiques à ceux utilisés lors de l'inscription
- identifiant France Travail (7 chiffres 1 lettre)
- adresse électronique du conseiller (commence par 3 chiffres)
- adresse postale de l'agence France Travail
- promotion (2026-2027)

La saisie du devis sur Kairos sera notifiée au futur élève ainsi qu'à son conseiller.

- **Soit ce conseiller décide de passer par le formulaire papier Aide Individuelle à la Formation (AIF) - Devis :**



- il remettra alors au demandeur ce formulaire qu'il faudra envoyer par e-mail en indiquant l'année de promotion à l'adresse nfoliguet@eda-alienor.com
- le demandeur recevra par e-mail ce formulaire complété par nos services et devra le transmettre au conseiller qui fera le nécessaire.

Le formulaire d'AIF doit être transmis dûment complété et signé 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Si l'accord vous parvient après l'inscription définitive, il devra être envoyé à l'adresse nfoliguet@eda-alienor.com ; toute personne ayant réglé ses frais pédagogiques et ayant reçu son accord de financement après son inscription définitive obtiendra la restitution des chèques par l'EDA Aliénor après réception totale du financement accordé (au prorata ou non), soit au plus tard 2 à 6 mois après la fin de la formation. Les chèques ne seront encaissés qu'en l'absence de financement par Pôle Emploi.

France Travail vérifie l'assiduité des élèves en fin de formation et règle l'EDA au prorata du temps effectué par l'élève et ne prend en compte les absences qu'avec un justificatif d'arrêt de travail.



Informations complémentaires

La demande d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) du futur élève avocat inscrit à Pôle Emploi.

Avant de poursuivre la lecture de cette note, **il est précisé que l'EDA n'a aucun pouvoir décisionnaire sur les dossiers Pôle Emploi. Pôle Emploi étant le seul décisionnaire dans le traitement des demandes et des suites données à celles-ci.**

Le conseiller "Pôle Emploi" est le seul interlocuteur qui puisse assister les futurs élèves dans leurs démarches et **valider leur demande.**

Les personnes inscrites à Pôle Emploi, qui souhaitent, **via l'attestation d'inscription à un stage de formation (AISF)**, demander de maintenir leurs droits à l'indemnisation à une allocation de retour à l'emploi **doivent accomplir les formalités suivantes auprès de leur conseiller, avant leur inscription définitive à l'EDA Aliénor.**

Si votre conseiller Pôle Emploi estime que cette formation s'inscrit dans le cadre de la recherche d'emploi, il peut proposer, selon les différentes situations, de faire une demande d'AISF afin de maintenir les droits à l'indemnisation à une allocation de retour à l'emploi :

- **Soit ce conseiller décide de passer par la voie dématérialisée via Kairos**

Il conviendra alors d'envoyer une demande par e-mail à l'adresse nfoliguet@eda-alienor.com comportant les éléments suivants :

- nom et prénom(s), qui doivent être identiques à ceux utilisés lors de l'inscription
- identifiant France Travail (7 chiffres 1 lettre)
- adresse électronique du conseiller (commence par 3 chiffres)
- adresse postale de l'agence France Travail
- promotion (2026-2027)

La saisie du devis sur Kairos sera notifiée au futur élève ainsi qu'à son conseiller.

⚠ Les enregistrements sur Kairos se font quinze jours avant le début de la formation.

- **Soit ce conseiller décide de passer par le formulaire papier**

- il remettra alors au demandeur un formulaire "attestation d'inscription à un stage de formation" AISF qu'il faudra envoyer par e-mail avec l'année de promotion à l'adresse nfoliguet@eda-alienor.com
- le demandeur recevra par e-mail ce formulaire complété par nos services et devra le transmettre au conseiller qui fera le nécessaire.

Une fois la demande validée par Pôle Emploi, il faut s'assurer auprès de son conseiller de recevoir tous les documents de suivi nécessaires au cours de la formation.

L'élève-avocat doit pour percevoir cette aide, être indemnisé par France Travail au titre de l'ARE au jour de son entrée en formation et doit faire inscrire sa formation à l'EDA Aliénor dans son PPAE.